



VILLE DE MARANGE-SILVANGE

12, rue de l'Abani - 57535 - Tél. 03 87 34 61 70 - Fax 03 87 34 61 75
Email : accueil@mairie-marange-silvange.fr

ARRETE N°76/2025

Le Maire de la Commune de MARANGE-SILVANGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment son article R 417-10,

VU le Code de la Route et notamment ses articles L325, L 325-1 et L 325-11,

VU l'arrêté ministériel du 31 juillet 2022, relatif aux conditions de mise en œuvre de la signalisation routière,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement rue des Pionniers, en raison de travaux de branchement gaz effectués par la société SAS MTP, siégeant TSA 70011 - CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY Cedex.

ARRETE

Article 1^{er} : Du lundi 28 juillet 2025 et pour une durée de 15 jours, la chaussée sera rétrécie et la circulation se fera de manière alternée, à hauteur du chantier, en raison de travaux réalisés par la société SAS MTP.

Article 2 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit du chantier et la vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h.

Article 3 : La circulation sera régulée si nécessaire par une personne munie d'un piquet K10.

Article 4 : La signalisation réglementaire sera apposée par l'entreprise pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Article 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par Procès-verbal qui sera transmis aux Tribunaux compétents.

Article 7 : La Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Marange-Silvange, le 08 juillet 2025

Le Maire,
Yves MULLER

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le

